

Codage de spécialité :E.M.F12.S01.27

Codes des professions disponibles pour cette spécialisation

O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité : Jurisprudence (Fiqh) Malikite et ses Fondements

Niveau : Master

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Filière : Sciences Islamiques - Charia

Spécialité: Jurisprudence (Fiqh) Malikite et ses Fondements

1 -Lieu de formation:

Faculté : Sciences Islamiques

Département : Charia

Référence de la décision de qualification : N° 1058 du 22/12/2020.

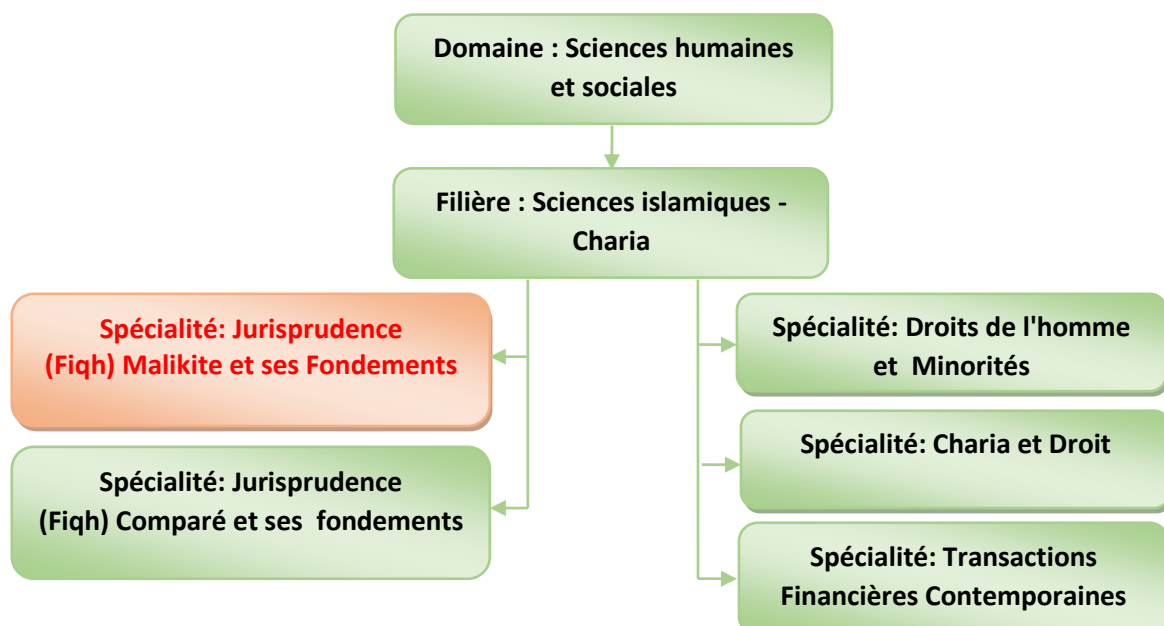
2-Autres participants :

Partenaires d'autres institutions universitaires : /

Autres institutions, partenaires sociaux et économistes : /

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation: statut du projet



4- Contexte de la formation:

Le Master en **Jurisprudence (Fiqh) Malikite et ses fondements** est une des spécialités de la Charia du deuxième cycle de la formation, .Il permet à l'étudiant de recevoir un certain nombre de connaissances qualitatives qui le qualifient pour poursuivre son parcours formatif dans les trois phases du système LMD et dont le contenu s'articule autour de la jurisprudence Mlikite dans ses différents chapitres et doctrines, et la science des origines de la jurisprudence et de ses sources et des objectifs de la Charia et de la diligence selon la vision de l'école Malikite.

5- Objectifs de formation :

Cette formation vise à :

- Satisfaire le désir de nombreux étudiants de se spécialiser en jurisprudence Malikite, d'approfondir leur étude, et d'acquérir la connaissance de ses principes et branches
- Servir la référence jurisprudentielle dans le pays au niveau de la fatwa, de l'éducation, de la prédication et de l'orientation, avec une ouverture au reste des sectes.
- Provoquer l'intégration des savoirs jurisprudentiels dans le courant malikite, compte tenu de l'existence de cette spécialité dans d'autres institutions universitaires du pays.

6- Profils et compétences visés:

- Qualification des titulaires de licence pour poursuivre le parcours académique (Master - Doctorat)
- Acquérir la compétence de servir le patrimoine malikite en général et le patrimoine algérien en particulier.
- Fournir aux institutions étatiques les compétences scientifiques qualifiées nécessaires.
- Rattachement de l'environnement à l'université.

7- - Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Université, Direction de l'éducation, Affaires religieuses, Instituts de formation des imams, Comités consultatifs(El Ifta).

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1058 du 22 DEC. 2020

**Portant habilitation de Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021,
dans le domaine «Sciences Humaines et Sociales» à l'Université Batna 1**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, complété et modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhi El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'Université de Batna 1;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences Humaines et Sociales» du 23 novembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilités, les Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université Batna 1, dans le domaine «Sciences Sociales et Humaines», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Islamiques – Charia	Fiqh malakite et oussoul	A
	Sciences Sociales – Psychologie	Psychologie de la circulation	P

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : 22 DEC. 2020

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

